

**ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITÉ DE LISTE DE CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DU 15/10/2020
AU CONSEIL DE L'UFR HUMANITÉS (COLLÈGE USAGERS)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
 Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
 Vu les statuts en vigueur de l'UFR Humanités,
 Vu l'arrêté du 17/09/2020 portant organisation de l'élection 15/10/2020 au conseil de l'UFR Humanités (collège des usagers),
 Vu l'arrêté du 23/09/2020 relatif à la liste électorale afférente à l'élection du 15/10/2020 conseil de l'UFR Humanités (collège des usagers),
 Vu les avis du comité électoral consultatif du 16/09/2020 et du 06/10/2020,
 Considérant la seule liste «EBM » déposée pour l'élection précitée,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

➤ Est déclarée recevable pour l'élection des représentants usagers au conseil de l'UFR Humanités prévue le 15/10/2020 (09H00-10H00),

→ la liste «EBM » comportant les 12 noms suivants:

- 1. DUNAS Jessica;
- 2. WEIDMANN Antoine;
- 3. FAIVRE Julie;
- 4. BARROS Alexandre;
- 5. DIRIK Büsra;
- 6. MILIAVSKY Yann;
- 7. BONNEAU Emmy ;
- 8. LOURENCO Lucas ;
- 9. MURADYAN Lusiné;
- 10. DEBIEN Nicolas;
- 11. SCHALLER Louise ;
- 12. PRIE Peter.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne (espace étudiants). Il fait également l'objet d'un d'affichage dans les locaux de l'UFR Humanités [Bâtiment I de l'Université Bordeaux Montaigne, 2^{ème} étage du bâtiment I (accueil de l'UFR)]

ARTICLE 3 :

Mme La directrice générale des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 07 octobre 2020.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le président,



Lionel LARRÉ.